

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du mercredi 18 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Christian TOUHÉ-RUMEAU.

Présents : 9**Représentés:** 1

Sont présents: Olivier BIERER, Marie-Rose DEBRANCHE, Jessica DRIARD, Robert FASOLO, Marie-Claude GÉLAS, Rose Marie HIGOA, Christian SAÛM-DECUNS, Cyril SCRIVE, Christian TOUHÉ-RUMEAU

Votants: 10

Représentés: Valerie LANEQUE

Excuses: Philippe GIRONI

Absents:

Secrétaire de séance: Christian SAÛM-DECUNS

LECTURE ET APPROBATION SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.
Les membres présents n'émettent ni observation ni remarque, l'approuvent à l'unanimité.

Objet : ETUDE DE FAISABILITE - AMENAGEMENT DU HAMEAU DE RAMOUNET - DE 2024 032

Monsieur Le Maire présente l'étude de Faisabilité de l'aménagement du Hameau de Ramounet du Bureau d'études Technique INGC reçu le 12 décembre 2024.

Mosieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la suite du projet.

***Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité***

ACCEPTÉ l'étude de faisabilité proposée par le bureau d'études technique INGC

AUTORISE à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire pour exécuter la présente délibération.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMENAGEMENT DU HAMEAU DE RAMOUNET - DE 2024 033

Monsieur le Maire présente l'esmimation réalisé par la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du hameau de ramounet.

A ce stade des études, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 244 086,00 € HT.

Le coût de l'opération est estimé à 275 646,00 € HT soit 330 775,20 € TTC.

Afin de mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de solliciter :

- 82 693,80 € (30 % de l'opération HT) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de l'Etat,
- la participation financière du Conseil Départemental du Gers et du Conseil Régional Occitanie et tout autre organisme susceptible d'apporter son aide.

***Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité***

- **DECIDE** de solliciter une subvention de 82 693,80 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de l'État,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer,
Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 15**

**Le Maire,
Christian TOUHÉ-RUMEAU**

**Le secrétaire de séance,
Christian SAÛM-DECUNS**